



TOUVRE

☎ : 05 45 65 50 46

☎ : 05 45 65 48 87

La prochaine réunion ordinaire du Conseil Municipal aura lieu le :
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Mercredi 3 février 2016
à 20 h 30**

à la Mairie de TOUVRE

L'ordre du jour est le suivant :

➤ **Approbation des comptes rendus des séances précédentes**

1. Charte « bien manger à l'école »
2. Taux de promotion du personnel communal
3. Contrats d'assurance groupe garantissant les risques statutaires du personnel
4. Fin de l'enquête publique à la Résidence du Logis
5. Modification des statuts du syndicat de la Fourrière
6. Questions diverses
7. Informations diverses

Affiché et publié le 28/01/2016